



# Profession ÉDUCATION

N° 269 | Juin-juillet 2019 | 2,50 €



**LYCÉES, BAC  
DES RÉFORMES  
DES TEMPS MODERNES ?**



mgen<sup>★</sup>

GRUPE **vyv**

MA SANTÉ, C'EST SÉRIEUX.

# J'AI CHOISI MGEN

MUTUELLE SANTÉ - PRÉVOYANCE

Floria Gueï et 4 millions de personnes ont choisi MGEN pour la confiance, la solidarité, l'accès aux soins de qualité et le haut niveau de prévoyance.

**FLORIA GUEÏ**  
CHAMPIONNE  
D'EUROPE DU 400M

## 4 ACTUALITÉ

### Élections Cneser

La CFDT en progression en 2019.

### Loi pour une École de la confiance

Le Sgen-CFDT vigilant.

### Terminale en lycée général et technologique

Projets de programmes.

## 8 DOSSIER



### Travailler en lycée aujourd'hui

Quelles réformes dans les lycées à la rentrée 2019 ?

## 18 INFO PRO

### Mobilité des personnels

Bilan et perspectives.

## 19 MILITANT-E-S

### Stagiaires et collègues

Comment les accueillir ?

## 20 DIALOGUE SOCIAL

### Interview de Mylène Jacquot

Secrétaire générale de la CFDT fonction publique.

## 21 PARTENARIATS

### L'Apajh, une longueur d'avance

Partenariat sur la question du handicap.

## 22 INVITÉE DU MOIS

### Marianne Jaeglé

Romancière, animatrice d'ateliers d'écriture.



**Catherine Nave-Bekhti**  
Secrétaire générale

## ÉDITO

# Agir en eaux troubles

RÉFORMES MAL CONSTRUITES, incohérentes, menées à marche forcée. Postures syndicales qui caricaturent les projets, feignent de ne

pas voir que les grèves et manifestations traditionnelles ne réunissent pas assez de monde pour construire le rapport de force.

Baissons-nous les bras lorsque nous ne sommes pas de toutes les intersyndicales ? Non, les militant-e-s Sgen-CFDT dans les sections, les syndicats et à la fédération ne renoncent pas. À partir d'une grille de lecture que personne ne nous impose, libres et engagé-e-s nous construisons des analyses sans complaisance ni naïveté sur le système d'éducation, de formation, d'enseignement supérieur et de recherche tel qu'il est aujourd'hui, et sur les réformes proposées par le gouvernement. En quoi le changement proposé est-il un progrès pour les plus fragiles ? En quoi améliore-t-il les conditions de travail, la reconnaissance de l'engagement professionnel des agents ?

Nous refusons de participer à des actions en contradiction avec nos principes et objectifs. Nous développons d'autres formes d'actions tout autant, voire plus efficaces : travail de conviction auprès des parlementaires, auprès des agents en proximité, mobilisations de rue dont l'efficacité ne se mesure pas au nombre mais à la visibilité et à la capacité à s'adresser à la population pour engager le débat.

Ensemble soyons une force d'entraînement autour de nous pour que chacun-e reconquiert le pouvoir d'agir sur son travail, sur la marche de la société.

21 juin 2019

## Résultats de la CFDT aux élections de 2015...

### ... dans les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP)

Professeurs : **2** sièges sur 10

Maitres de conférences et autres, et chercheurs : **2** sièges sur 10

Personnels scientifiques des bibliothèques : **1** siège sur 1

Administratifs, ouvriers et personnels de service : **1** siège sur 5

### ... dans les établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST)

Chercheurs : **2** sièges sur 6

Ingénieurs, techniciens et autres : **1** siège sur 4

### ... dans les établissements publics à caractère industriel et commercial (Épic)

Tous personnels : **3** sièges sur 7

Au titre des grands intérêts nationaux : **2** sièges sur 10

## Élections Cneser

# La CFDT en progression en 2019

Par Franck Loureiro

Les élections pour le renouvellement du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (Cneser) ont eu lieu le jeudi 13 juin avec un enjeu fort pour la CFDT : conserver sa première place obtenue en 2015 et ses quatorze sièges.

Les remontées des résultats dans les établissements ne sont que partielles au moment où nous imprimons ce numéro. Il convient d'être prudent, mais des tendances assez claires se dégagent.

La participation reste globalement faible, aussi décevante qu'inquiétante, sans doute en rapport avec les manquements graves d'information et d'organisation dans certains établissements. Un bilan devra être fait en temps et en heure, car il est inacceptable que des collègues n'aient pu exercer leur droit de vote.

En matière de paysage syndical, la CFDT est globalement renforcée par le scrutin : sa représentativité progresse à ce jour dans la majorité des sept collèges, et en particulier chez les Biatss (collège D) ou chez les professeurs et assimilés (collège A) où le Sgen-CFDT pourrait gagner un siège et ainsi ravir la première place au Snesup-FSU – un élément important de recomposition syndicale.

La démocratie apaisée ne s'exerce pas en premier lieu dans la rue. Elle a besoin de représentants qui donnent de leur temps et qui ont la légitimité de l'élection. Merci aux adhérents et adhérentes qui ont fait campagne, qui ont voté et permis de faire voter CFDT...



© Wikimedia / LPLT



© QuinceMedia/Pixabay

### École inclusive

## Quels moyens humains et matériels ?

Le texte de loi issu de la commission mixte paritaire (CMP) place l'École inclusive dans le cadre d'une société inclusive. C'est un premier pas vers l'École du territoire qui accueille tous les élèves et assure la cohérence de leur parcours.

L'article 5 de la loi renforce l'idée d'accompagnement des élèves, des familles et la complémentarité des expertises. Si le Sgen-CFDT souligne l'intérêt d'un accompagnement de qualité, il revendique les moyens humains et matériels à la hauteur des enjeux : du temps de rencontre pour les équipes et la reconnaissance de toutes les tâches afférentes. • A. C.



Retrouvez toute l'actualité sur notre site [www.sgen-cfdt.fr](http://www.sgen-cfdt.fr)



© CC BY-SA 3.0

### Loi pour une École de la confiance

## Le Sgen-CFDT vigilant

Par Alexis Torchet

La commission mixte paritaire (CMP) du 13 juin dernier a bouclé le parcours législatif de la loi pour une École de la confiance. Certaines décisions sont à saluer, comme la suppression de mesures discriminantes et inacceptables instaurées par le Sénat telles que l'interdiction du voile pour les mères accompagnantes ou la suppression des allocations en cas d'absentéisme.

Il en est de même de la suppression de l'autorité hiérarchique donnée aux directeurs d'école, qui constituait une réponse réductrice et simpliste à la question essentielle du statut de l'école datant de 1833. Il faut souhaiter que l'abandon logique des établissements publics locaux d'enseignement des savoirs fondamentaux (EPLSF) ne signe pas l'enterrement des dossiers relatifs à la direction d'école et aux conditions de travail des directeurs et directrices d'école. La question d'un fonctionnement des écoles donnant plus de pouvoir d'agir aux personnels du premier degré reste entière, et ne doit pas être oubliée.

Le Sgen-CFDT sera extrêmement vigilant à ce que l'article 1<sup>er</sup>, qui ne fait que rappeler la jurisprudence, ne soit pas interprété par l'institution comme une invitation à brider l'expression des personnels.

La mise en œuvre de ce texte, et notamment la question de la formation continue obligatoire, devra passer par un dialogue social approfondi qui a trop manqué en amont de cette loi.

Voir également : [https://huit.re/qqb\\_9etw](https://huit.re/qqb_9etw)

## Temps de travail et formation continue

### Le débat récurrent sur le temps de travail des fonctionnaires et singulièrement des enseignants a

refait surface lors de l'examen du projet de loi sur la fonction publique, et le secrétaire d'État Olivier Dussopt a, à cette occasion – et à la demande de la CFDT –, dû réaffirmer que le temps de service des enseignants, défini par le face-à-face élèves, ne serait pas modifié. La demande de cette mise au point montre une fois de plus la difficulté à appréhender les réalités du travail des enseignants.

Par ailleurs, le ministère de l'Éducation nationale affirme une volonté de relancer la formation continue. Lors du comité technique ministériel du 12 juin, le Sgen-CFDT s'est ainsi opposé à la formation obligatoire des enseignants sur leur temps de vacances.

Pour le Sgen-CFDT, qui s'appuie sur les études de la Depp, les enseignants exercent déjà les 1 607 h dans l'année explicitement référencées dans les obligations réglementaires de service revues en 2014 : les enseignants corrigent des copies et préparent des cours durant les vacances de leurs élèves. Cela participe de leur liberté d'organiser leur travail.

La formation est un élément fondamental qui participe de l'épanouissement individuel d'un agent comme de l'amélioration de l'efficacité individuelle et collective du travail. Ce n'est pas un « supplément d'âme », mais bien un facteur du développement professionnel profitable à tous. Le Sgen-CFDT défend donc une approche de la formation tout au long de la vie, qui est un droit pour l'agent et donc de la responsabilité de l'employeur. Parce que c'est du travail, la formation doit être reconnue, soit en temps (remplacement), soit en rémunération (sur vacances), selon le choix de chaque professeur. C'est pourquoi le Sgen-CFDT continue de s'opposer au caractère obligatoire de la formation pendant les vacances.

La confiance ne se décrète pas, elle s'organise. Elle exige de respecter la liberté de choix de chaque enseignant et enseignante. • P.-M. R.

## En bref

### Pseudo concertation avec les organisations syndicales

**Le bac pro Gestion-administration devient Assistant à la gestion des organisations (AGO).** Le 12 juin, la DGESCO a invité les syndicats à une concertation sur le référentiel du bac AGO. Les inspecteurs généraux ont présenté un volumineux diaporama non transmis en amont, court-circuitant ainsi la concertation. Le Sgen-CFDT apprécie l'allègement des compétences qui deviennent plus pragmatiques, la présence enfin d'activités comptables, et la réelle prise en compte du numérique. Néanmoins, il ne peut émettre un avis motivé sur le référentiel étant donné le mode de présentation et l'absence de vision d'ensemble. Il s'inquiète de la mise en œuvre de la « coloration » des formations quand elle se réalise sous la pression des corps d'inspection. • J.-L. É.

Voir <https://www.sgen-cfdt.fr/actu/bac-ago>

### Crous, premières sessions des recrutements réservés

**C'est une étape importante du processus de fonctionnarisation** des personnels ouvriers des Crous. Notre fédération ayant obtenu le droit pour chaque ouvrier et chaque ouvrière de choisir de devenir fonctionnaire, il s'agit maintenant de voir comment ce choix se traduit. Trois sessions de recrutement, pour les personnels recrutés en CDI, sont prévues, en 2018, 2019 et 2020. Les inscriptions à la session 2018, qui pour des raisons de calendrier se tient en 2019, sont closes. Au 13 mai, ce sont 1 596 agents inscrits qui se répartissent de la façon suivante :

Grade d'accès	C1	C2	B1	B2
Postes ouverts	198	592	163	47
Inscrits	291	955	270	80
Ratio inscr./postes	1,47	1,61	1,65	1,70

Une projection à partir de ces chiffres permet de penser qu'en trois sessions, l'ensemble des personnels ouvriers qui le souhaitent pourront acquérir le statut de fonctionnaire. À noter que les lauréats du recrutement réservé auront jusqu'à la fin des opérations de reclassement pour confirmer ou renoncer à leur intégration. Dans ce cas, ils conserveront leur statut actuel. • V. B.

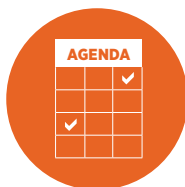
### Terminales en lycée général et technologique

## Projets de programmes

Par Alexis Torchet

Les projets de programmes de terminale en lycée général et technologique ont été publiés à partir du mois de mai par le Conseil supérieur des programmes. Tout comme l'an dernier pour ceux de première, deux concertations parallèles ont été menées, l'une en multilatérale pour les organisations représentatives, l'autre sur Internet pour l'ensemble des personnels. Force est de constater une nouvelle fois que ces projets ont été travaillés en « tuyaux d'orgue » disciplinaires, sans que se dessine une vision claire des finalités du lycée et ce qui doit y être enseigné. C'est ainsi la logique d'empilement des savoirs qui prime. Elle se retrouve de manière particulièrement marquée en philosophie où le programme se résume à une liste de notions classée par ordre alphabétique. Le calibrage des programmes de spécialité pose un problème particulier : prévus pour s'échelonner sur 27 semaines, avec des épreuves initialement prévues en mai, ils devraient finalement s'enseigner en 22 semaines, avec des épreuves en mars et un fléchage des thèmes devant être traités avant l'écrit.

Les projets de programmes seront présentés au Conseil supérieur de l'éducation des 11 et 12 juillet pour avis et mises en œuvre à la rentrée 2020.



Retrouvez l'intégralité de l'agenda sur notre site [www.sgen-cfdt.fr](http://www.sgen-cfdt.fr)

**Du 20 au 23 | 08 | 2019**

### COLLOQUE LUDOVIA 2019

Pour sa quatorzième édition, organisée cette année encore à Ax-les-Thermes, la problématique plus particulièrement explorée sera celle du numérique et de ses représentations. <https://ludovia.fr>

**Du 02 | 08 au 15 | 12 | 2019**

### RENTREE SOLIDAIRE AVEC LES ENFANTS DU CONGO (RDC)

Cette année, Solidarité Laïque concentre son action sur la RDC, un pays où 3,5 millions d'enfants en âge d'aller à l'école primaire ne sont pas scolarisés, où une jeune femme sur deux est analphabète et où n'est disponible qu'un manuel scolaire pour deux enfants.

[www.rentreesolidaire.org](http://www.rentreesolidaire.org)

**10 | 09 | 2019**

### CONFÉRENCE DE PRESSE

Le Sgen-CFDT organisera sa conférence de presse de rentrée le mardi 10 septembre 2019 à 10 h, dans ses locaux au 47-49 avenue Simon Bolivar - Paris 19<sup>e</sup>.

<https://www.sgen-cfdt.fr/>





© amca / Pixabay

# DOSSIER

## Travailler en lycée aujourd'hui

Réalisé par Rémi Arnaud, Vincent Bernaud, Jean-Pierre Colonna, Véronique Dufrenoy,  
Marc Jardine, Pascal Kittel, Marc Landais, Sylvie Perron,  
Isabelle Rastoul, Sophie Santraud et Alexis Torchet.

« On n'a jamais eu autant besoin des enseignants ! Leur rôle perdure, mais il évolue », disait Michel Serres dans une interview récemment reparue\*. C'est à l'aune de cette affirmation, valable pour l'ensemble des équipes éducatives, que le Sgen-CFDT interroge les réformes qui vont se mettre en place dans les lycées à la rentrée 2019 : y a-t-il vraiment une évolution à attendre, et si oui dans quel sens et pour quoi faire ?

\*Entretien exclusif accordé à *VousNousIls, l'e-mag de l'éducation*, le 3 avril 2015 : <https://huit.re/hWjgGVTH>

## Réformes : le lycée dans le flou



Les lycées ont été les oubliés de la refondation de l'École engagée pendant le quinquennat du président Hollande. Les dernières réformes (2009 pour le lycée professionnel, 2010 pour le lycée général et technologique) n'avaient pas réussi à réellement atteindre les objectifs affichés de rééquilibrage des séries, de préparation au post-bac et de diversification des parcours. Une hiérarchie perdurait – et perdure encore dans les faits – entre les différentes voies, certains élèves subissant leur orientation puis leur affectation, et si le décrochage est en baisse, c'est dû à des dispositifs de « raccrochage » efficaces plutôt qu'à une amélioration générale des pratiques.

Il était impératif d'ouvrir ce chantier, la situation étant de moins en moins acceptable socialement et supportable professionnellement. Le Sgen-CFDT a défendu pendant les discussions son projet de nouvelle organisation des lycées pensée dans le cadre d'un continuum bac-3 bac+3 pour offrir aux élèves un cursus modulaire et se construisant au fur et à mesure du parcours, pour permettre une spécialisation progressive et réversible avec l'accompagnement des équipes éducatives ; polyvalent, ensuite, pour développer une culture à la fois générale, technique et professionnelle ; diversifié, enfin, en privilégiant l'acquisition de connaissances et de compétences transférables.

Il s'agissait bien, pour le Sgen-CFDT, de « changer le bac pour sauver le lycée » (titre de la conférence de presse de la rentrée 2016\*), pour redonner du sens non seulement aux parcours des élèves, mais aussi au travail des personnels soumis à des injonctions contradictoires. Trois ans plus tard, force est de constater que les multiples réformes ministérielles menées au pas de charge ne dessinent pas de perspectives claires pour les trois années qui mènent de la sortie du collège au baccalauréat. • A. T.

\* <https://bit.ly/31m7ySx>

LES RÉFORMES MENÉES SIMULTANÉMENT dans les voies générale, technologique et professionnelle (en lycée pro et dans l'apprentissage) posent question sur la forme comme sur le fond. Se cumulent en effet précipitation dans la mise en œuvre (tout doit être bouclé pour 2022) et objectifs pas clairement définis aussi bien en ce qui concerne les élèves que les personnels – quoi qu'en dise la communication ministérielle.

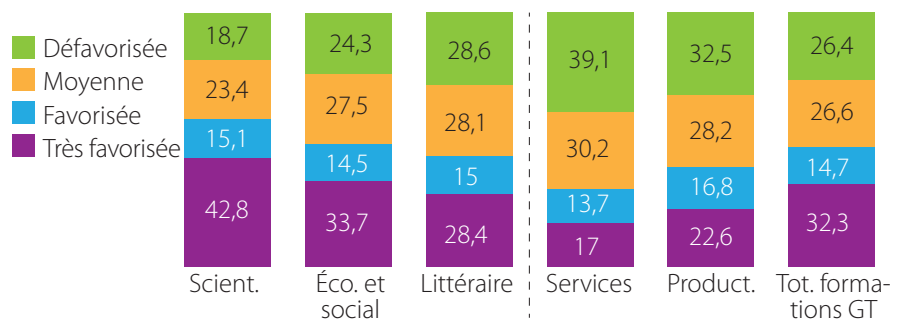
À titre de comparaison, la réforme du collège affichait un objectif clair, celui du socle commun de connaissances, de compétences et de culture (SCCC) pour toute une génération. Une stratégie de mise en œuvre avait clairement été annoncée : différencier la pédagogie à l'intérieur des classes (aide personnalisée et enseignement pratique interdisciplinaire) plutôt qu'avec une filiarisation précoce (classes bilangues). Cette réforme, engagée très tardivement, mal accompagnée, est en définitive détricotée par l'actuel ministre. En effet, le SCCC reste l'objectif fixé dans la loi de refondation, mais il a quasiment disparu des discours. Le rétablis-

sement des dispositifs de différenciation externes et la focalisation du discours ministériel sur le premier degré (pas forcément injustifié d'ailleurs), laisse entendre que seul le primaire doit être le véritable temps de scolarité commune.

Les objectifs du collège sont redevenus flous et, dans ce contexte, on peut s'interroger sur la clarté de ceux de l'après-collège, de la période qui mène à la diplomation de niveau 3 (CAP) ou 4 (bac). Pour le Sgen-CFDT, cette période doit être celle de la diversification progressive des parcours des élèves. C'est le sens du lycée polyvalent modulaire et diversifié défendu depuis 1989 et de notre vision du continuum bac-3 bac+3 qui doit conduire toute une génération à un diplôme de niveau 2 et/ou à l'insertion professionnelle.

Les réformes en cours sont sur ce point ambivalentes, soit qu'elles s'arrêtent au milieu du gué, soit qu'elles relèvent de l'injonction contradictoire. D'abord parce qu'il n'y a toujours pas de différenciation progressive pour chacun avec le palier d'orientation voie générale ou technologique/voie professionnelle, très marqué socialement, maintenu en fin de 3<sup>e</sup>. C'est un des points

### Répartition des lycéens selon leur origine sociale à la rentrée 2017 (en %)







© TheDigitalArtist / Pixabay

## LES RÉFORMES MENÉES SIMULTANÉMENT DANS LES VOIES GÉNÉRALE, TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNELLE (...) POSENT QUESTION SUR LA FORME COMME SUR LE FOND.

qui a amené le Sgen-CFDT à prendre position contre la réforme du bac et du lycée général et technologique. Ensuite, parce qu'on ne donne pas véritablement les moyens aux personnels de gérer l'hétérogénéité d'aspirations et de parcours qui s'observe partout.

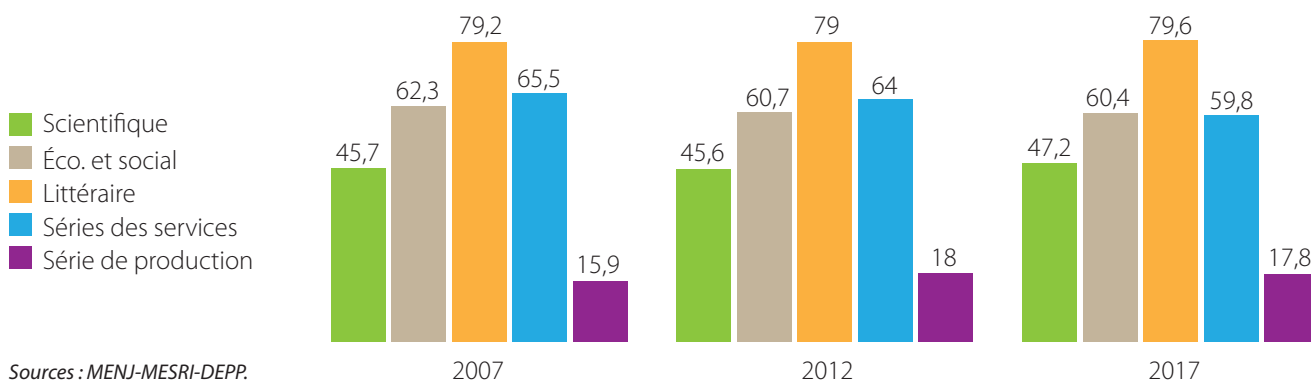
Ainsi procède la nouvelle circulaire sur les professeurs principaux, déclinant une liste de missions sans en préciser l'objectif et le fondement. Le modèle traditionnel du professeur principal avec « sa » classe, « ses » collègues est maintenu à l'heure de l'hétérogénéité des situations à suivre : le suivi scolaire, les adaptations des élèves à « besoins particuliers », les comportements de harcèlement, d'atteinte à la laïcité... Le Sgen-CFDT avait proposé que la circulaire soit réduite aux principes des missions d'accompagnement scolaire, afin de laisser le « pratico-pratique » à l'intelligence des acteurs, par exemple en permettant la mise en place du tutorat (multi-âge par exemple), pour mieux accompagner les élèves<sup>1</sup>.

Autre contradiction majeure du lycée Blanquer : les séries sont supprimées dans la voie générale et le choix des spécialités par l'élève est affirmé comme devant structurer son parcours. Ce parcours doit être accompagné dans le

cadre d'une éducation au choix construite progressivement. Mais on demande « en même temps » aux enseignants de transmettre des programmes dont l'académisme a été renforcé. Ce refus de choisir et de prioriser pèsera sur le métier d'enseignant.

Des incertitudes demeurent aussi concernant la voie professionnelle. La réduction des volumes hebdomadaires, la démarche de projet (chefs-d'œuvre et co-intervention), la spécialisation progressive avec une entrée par famille de métiers, vont dans le sens d'un renforcement de l'adaptation du lycée professionnel aux élèves tels qu'ils sont. Cependant, les déficiences dans le pilotage de la réforme, avec des injonctions contradictoires ou une absence de consignes claires, sont particulièrement préoccupantes. Le Sgen-CFDT a ainsi critiqué la famille de métiers Gestion administration (GA)/ transports/ logistique qui n'est cohérente ni dans sa création (par manque de réelles compétences communes de seconde), ni dans sa mise en place vu le peu d'établissements à même de proposer les trois formations. D'autant plus que cette difficulté se combine à un accompagnement par les ressources humaines insuffisant des enseignants de GA. ●●●

### Part des filles dans les différentes séries depuis 2007 (%)



Sources : MENJ-MESRI-DEPP.



© geralt / Pixabay

## Vincent Troger \*

# “(…) on ne peut pas tenter d'améliorer les t la jeunesse française en faisant l'économie études dans la société contemporaine.”

\* CHERCHEUR EN SCIENCES DE L'ÉDUCATION - FORMATEUR À L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DU PROFES

### Les évolutions de la scolarisation dans le second degré en France

En un demi-siècle, l'enseignement secondaire français a radicalement changé de nature. Jusqu'au milieu des années 1960, il était organisé pour accueillir en 6<sup>e</sup> une minorité de très bons élèves de l'école primaire et les conduire dans un confortable entre-soi aux études supérieures et à des statuts socioprofessionnels privilégiés. Aujourd'hui, il doit non seulement accueillir la totalité des jeunes jusqu'à seize ans, mais aussi les 91 % d'entre eux qui continuent leurs études dans les lycées généraux et technologiques ou professionnels. Un chiffre suffit à illustrer cette mutation radicale : en 1970, 17 % d'une classe d'âge obtenait un baccalauréat général et 4 % un baccalauréat technologique ; ces proportions sont aujourd'hui respectivement de 41 % et 16 %, auxquels s'ajoutent 22 % de bacheliers professionnels. Une telle mutation a en France de lourdes conséquences en raison de deux caractéristiques spécifiques de notre système scolaire et universitaire.

### Les spécificités de notre système d'éducation

La première est que le baccalauréat n'est pas un diplôme de fin d'études secondaires mais le premier diplôme universitaire. Il donne ainsi de droit accès à l'université, ce qui impose à l'enseignement supérieur d'offrir une place à chaque bachelier. La seconde est que les formations par apprentissage sont très faiblement développées (5 % d'une classe d'âge) et qu'il n'existe donc que peu d'alternatives aux parcours scolaires pour se former au-delà de la scolarité obligatoire. Autrement dit, la croissance du nombre de bacheliers pèse directement sur l'enseignement supérieur. Ce dernier a ainsi été contraint ces dernières années d'augmenter ses effectifs d'étudiants bien au-delà des capacités du marché

du travail à les absorber à hauteur du niveau d'études atteint. Rappelons en effet que les structures de l'emploi en France n'offrent pour l'instant que 17 % d'emplois de cadres et 26 % de professions intermédiaires, soit un total de 43 % d'emplois dont on peut estimer qu'ils correspondent à un niveau d'études supérieures. Total bien inférieur aux 57 % de bacheliers généraux et technologiques, d'autant qu'une proportion non négligeable de bacheliers professionnels réussissent en BTS et peuvent ambitionner une profession intermédiaire. C'est pour cette raison qu'a été créé en 2009 le premier dispositif de gestion de l'orientation post-bac (APB). Devant la croissance du nombre de bacheliers, la régulation des flux d'étudiants était devenue problématique, d'autant qu'en réduisant la même année le cursus du baccalauréat professionnel de quatre à trois ans, une nouvelle croissance du nombre de bacheliers était attendue. Croissance qui s'est effectivement produite puisque le seuil des 80 % de bacheliers est aujourd'hui atteint alors qu'en 2009 le taux de bacheliers n'était encore que de 65 %.

On voit ainsi dans quelles tensions sont prises les politiques d'orientation, et sur quels leviers il est éventuellement possible d'agir.

### Revue des principales stratégies d'orientation en amont et en aval des années lycée

Si le statut du baccalauréat comme premier diplôme universitaire est conservé, il faut tenter de piloter l'orientation post-bac de manière à fluidifier les parcours étudiants. Une des solutions est de diversifier les options du bac en amont et de mettre en œuvre des critères de sélection explicites en aval afin de faire mieux correspondre l'offre et la demande. La distribution des flux de bacheliers vers l'enseignement supérieur serait ainsi plus rationnelle et plus juste et diminuerait les échecs massifs en première année



La question de l'orientation post-bac reste évidemment l'enjeu principal de la fin de lycée. Il est donc important de reconnaître, dans les missions des divers personnels impliqués en amont, la charge de travail induite. C'est une charge importante, et il est inadmissible que pour certains personnels, cela soit systématiquement fait sur des temps invisibles (soirées, week-end). Pour les élèves, ces temps de suivi et de conseil doivent faire partie de l'emploi du temps. Par ailleurs, les personnels non-enseignants (psy-EN, équipes de direction, CPE...) voient tous leur charge de travail augmenter dans l'accompagnement des élèves toute l'année. Ils doivent donc recevoir une reconnaissance financière ou une indemnité pour ce travail. Enfin, sur le long terme, il est nécessaire de construire des formations et une reconnaissance des personnels accompagnants pour les compétences ainsi mises en valeur, dans le cadre des rendez-vous de carrière. • A. T.

<sup>1</sup> Lire sur notre site « Accompagnement durable des élèves vers un compte personnel d'accompagnement (CPA) » : <https://bit.ly/31pCFfX>

# Trajectoires scolaires et universitaires de une réflexion sur les sens multiples des

PROFESSORAT ET DE L'ÉDUCATION DE L'UNIVERSITÉ DE NANTES.

d'université. On peut penser que telle est la logique des réformes en cours du lycée et de parcoursup. Mais ce projet se heurte à un obstacle majeur. En effet, les filières de l'enseignement supérieur français sont, en matière d'accueil des étudiants, profondément inégalitaires. D'un côté existent des filières traditionnellement sélectives qui sont en mesure de choisir leurs étudiants, quel que soit leur niveau : BTS, IUT, instituts de sciences politiques, classes préparatoires, écoles de commerce, médecine, etc. De l'autre, les filières universitaires sont en fait les seules sur lesquelles pèse l'obligation d'accueillir tous les étudiants. Autrement dit, pour que la réforme du bac associée à celle des critères de sélection à l'entrée du supérieur améliore vraiment l'orientation post-bac, il faudrait, d'une part, bouleverser des décennies de traditions sélectives dans les filières qui y sont autorisées, et d'autre part que les choix d'options soient également réparties entre les lycées pour atténuer la hiérarchie qui existe actuellement entre les lycées dits « de centre ville » et les autres. On peut évidemment craindre qu'une telle évolution soit longue et douloureuse. L'autre option, plus radicale, consisterait à abroger le statut de premier diplôme universitaire du baccalauréat. Les programmes de lycées pourraient dès lors être libérés de la contrainte universitaire, assumer leur fonction d'apprentissage et d'éducation de masse dans la continuité du collège, et être pensés en termes de socle commun de connaissance associé à des systèmes d'options répondant aux demandes des élèves. Le bac n'étant plus un droit d'entrée automatique dans le supérieur, les universités seraient, à l'égal des filières sélectives, en droit d'énoncer des critères explicites de recrutement de leurs étudiants. Mais on voit évidemment l'énorme difficulté que poserait ce choix : dans un pays où le chômage des jeunes peu ou pas diplômés est très élevé et où les formations par apprentissage sont extrêmement réduites, que deviendraient les flux d'étudiants qui aujourd'hui s'essayaient à plusieurs filières de formations supérieures, alternent emplois précaires et formations, multiplient les expé-

riences diverses et finissent au bout de ce « cheminement » par trouver leur voie ? Une troisième option serait de maintenir la situation actuelle mais en se donnant les moyens d'assumer pleinement le double rôle qui est désormais celui des universités : continuer à délivrer un enseignement de haut niveau fondé sur les activités de recherches des universitaires, et simultanément accueillir des publics de niveaux hétérogènes dont certains ont choisi l'université par défaut parce qu'ils n'ont pas été acceptés dans les filières sélectives. Cette option nécessiterait d'abord un effort budgétaire pour offrir aux étudiants des taux d'encadrement et des conditions de travail décentes dans les premières années universitaires. Elle impliquerait ensuite une réflexion en profondeur sur l'organisation des deux premières années de licence, notamment pour éviter de confronter les étudiants à des enseignants-chercheurs ou à des doctorants parfois sans expérience pédagogique et qui délivrent des savoirs directement issus de la recherche, difficiles à appréhender sans une culture initiale assez solide. Il s'agirait de penser des années de transition plus généralistes, centrées sur les méthodes de travail et assurées par des enseignants formés pour le faire. Cette solution impose aussi de renoncer à finaliser les études supérieures exclusivement en fonction de leurs débouchés professionnels et à leur reconnaître un sens en matière d'accomplissement personnel. Ces options ne sont pas nécessairement exclusives l'une de l'autre. Surtout, on voit qu'on ne peut pas tenter d'améliorer les trajectoires scolaires et universitaires de la jeunesse française en faisant l'économie d'une réflexion sur les sens multiples des études dans la société contemporaine : entre voies sélectives professionnalisées et études généralistes à visée culturelle, il convient sans doute de penser une pluralité de trajectoires possibles pour laisser à chacun le temps de s'accomplir ou de changer d'itinéraire. En tout état de cause, il conviendrait que les décideurs fassent preuve, devant la complexité des problèmes posés, de sagesse et d'humilité.



DR

**MAITRE DE CONFÉRENCES EN SCIENCES DE L'ÉDUCATION, VINCENT TROGER enseigne à l'Espé de l'université de Nantes et est chercheur au Centre de recherche en éducation de Nantes (Cren).**

Il a récemment publié deux tribunes dans le journal *Le Monde* (accès réservé aux abonnés) : « L'enseignement optionnel au lycée, de Pierre Bourdieu à Jean-Michel Blanquer » (4 mars 2019), et « Le blues des conseillers d'orientation » (6 mai 2019).

## BIBLIO SÉLECTIVE

### HISTOIRE DU SYSTÈME ÉDUCATIF

Co-écrit avec Jean-Claude Ruano-Borbalan, collection « Que sais-je ? », Presses universitaires de France (mars 2017 pour la dernière édition).

### LE BACCALURÉAT PROFESSIONNEL : IMPASSE OU NOUVELLE CHANCE ?

écrit avec Pierre-Yves Bernard et James Masy, Presses universitaires de France (2016).

### PEUT-ON ENCORE FORMER DES ENSEIGNANTS ?

Co-écrit avec Pascal Guibert, Armand Colin, 2012.

### UNE HISTOIRE DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION

(s/d), Sciences Humaines Éditions, 2006.

### LES MUTATIONS DE L'ÉCOLE. LE REGARD DES SOCIOLOGUES

Co-écrit avec Martine Fournier, Sciences Humaines Éditions, 2005.

Retrouvez l'intégralité de la communication sur notre site [sgen-cfdt.fr](http://sgen-cfdt.fr)

Les personnels de direction en lycée général et technologique...

# Des pédagogues ou des opérateurs de confiance ?

Par Sylvie Perron

Jamais une réforme n'aura autant mis le personnel de direction dans une posture d'opérateur. Premier pédagogue du lycée, aux côtés des équipes pour réfléchir à une mise en œuvre efficiente des apprentissages, son pilotage pédagogique a été mis à mal par une réforme exécutée dans la précipitation et dont la communication sur le fond a été bien plus virtuelle que réellement incarnée.

En l'absence d'outils pratiques et facilitants, les personnels de direction ont dû se focaliser sur l'opérationnalité de la réforme pour avant tout rassurer les personnels mais également, et surtout, les élèves et les familles quant à la pertinence pour chacun de construire son parcours scolaire pour se préparer au mieux à l'entrée dans le supérieur. Quand 2018-2019 aurait dû être une année de réflexion pour une meilleure appropriation des programmes et une année de construction de la politique d'accompagnement des parcours des élèves, elle n'a de fait été pour les personnels de direction qu'une année passée à rassurer enseignants et familles sur la faisabilité de la réforme.

Réfléchir à un nouveau rythme et à de nouvelles formes d'évaluation, au rôle du professeur principal mais également de l'ensemble des membres d'une équipe pédagogique dans la construction du parcours de l'élève, à de nouveaux outils, notamment numériques, pour permettre une meilleure appropriation des apprentissages, à la forme que devront prendre les conseils de classe, à la place des familles dans cette nouvelle version du lycée, sont autant de questions dont les équipes, emmenées par les personnels de direction, auraient dû pouvoir s'emparer sereinement. Elles en ont été empêchées.

Les personnels de direction du Sgen-CFDT ont malgré tout tenu à conserver des temps d'échanges et de partages pour tenter de répondre de la manière la plus intelligible et intelligente qui soit aux nombreux défis que cette réforme du lycée nous demande de relever pour ne pas réduire notre rôle pédagogique, cœur de notre métier, à de simples gestes opérationnels.

## Revendications du Sgen-CFDT

Les personnels de direction revendiquent, durant l'année 2019-2020, que des temps d'échanges au-delà du simple conseil pédagogique puissent être organisés dans les lycées pour mettre en œuvre la première année de la réforme et construire sereinement la suivante qui sera déterminante dans la réussite du baccalauréat d'une part et dans la construction du parcours sup de l'élève.

Retrouvez en page 16 les revendications du Sgen-CFDT.

## Copies du bac dématérialisées : expérimentation en cours...

Suite à l'expérience concluante pour les BTS lancée en 2013, une expérimentation de correction dématérialisée des copies du bac (pour les épreuves anticipées de sciences dans les séries ES et L, et à la marge, de français) est en cours dans seize académies. Elle pourrait être étendue dès 2020 aux épreuves communes de contrôle continu avec la mise en œuvre de la réforme du bac.

### Comment ça marche ?

Peu de changements pour les élèves, sauf à rédiger sur un format de copie spécial. Dans les centres d'examens, les copies sont scannées et affectées par algorithme à chaque correcteur, qui les reçoit et les corrige sur son propre poste numérique.

### Les avantages et les inconvénients

Fini les liasses de copies, anonymisées manuellement, centralisées, puis réparties entre les correcteurs de chaque discipline. Fini les pertes de copies et l'obligation pour l'élève, qui veut lire sa copie corrigée, de se rendre sur site. On passe à l'ère où les copies circulent en format .PDF, par connexion sécurisée, entre les centres, les correcteurs et les élèves. Enfin des échanges entre correcteurs et coordinateurs par forums et messages : plus de déplacement, ni réunion, les notes sont transmises par voie numérique.

### Alors qu'avons-nous à dire ou redire ?

Le Sgen-CFDT portera son attention sur la qualité des formations de tous les intervenants, de la rétribution de tous les personnels concernés, de l'ergonomie du poste de travail et de la prise en charge du matériel numérique utilisé. • V. D. et M. J.

Pour aller plus loin, lire sur notre site « La dématérialisation des copies du bac : une simplification des procédures ? » : <https://bit.ly/2WCN9VJ>

## Effets systémiques de la réforme sur un lycée... Témoignage

Depuis la rentrée de septembre, l'inquiétude ou la colère sont palpables dans mon lycée de 750 élèves.

**Éviter les querelles disciplinaires et les suppressions de postes.** La rentrée 2018 s'est passée normalement en classe de seconde ont été rapidement oubliés car inutilisables... Le premier débat en conseil pédagogique puis en CA a porté sur les spécialités à la rentrée 2019. Les inquiétudes ont été assez rapidement levées grâce à l'obtention des sept spécialités de base et des spécialités plus rares correspondant au profil actuel de notre lycée général (musique, LLCE-italien, numérique et sciences informatiques). Les équipes enseignantes ont jugé prioritaires la lutte contre les suppressions de postes et la paix entre les disciplines pour les spécialités ou

les options « hybrides », ce qui a partiellement permis d'éviter les querelles de chapelles.

**La question centrale des moyens.** Très vite cependant, on a pris conscience que la dotation horaire globale attribuée allait nous mettre en difficulté. Pas assez de moyens pour financer l'accompagnement personnalisé (en dehors de l'AP orientation), ce qui met en péril les projets de classe en seconde, possibles grâce à l'AP depuis deux ans. Pas assez de moyens non plus pour les dédoublements nécessaires (en éducation morale et civique notamment mais aussi en sciences) ou pour faire vivre les groupes de spécialités à faible diffusion et petits effectifs (la spécialité d'italien par exemple). Les enseignants et les équipes de direction ont l'impression de devoir faire partout des sacrifices pour permettre à cette réforme de fonctionner *a minima*.

**Les effets sur les conditions de travail.** De nombreux enseignants considèrent que la disparition des filières hiérarchisées

(S, ES, L) serait le seul véritable « évènement » positif de cette réforme. Par contre, les emplois du temps s'annoncent comme un véritable casse-tête, les épreuves communes de contrôle continu risquent de déstabiliser en profondeur l'organisation des apprentissages sur l'année ; quant à la reconquête du mois de juin... beaucoup se demandent s'il ne va pas même falloir se battre désormais pour la reconquête du mois de mai !

La rentrée 2019 se met en scène dans un brouillard électrique avec des nouveaux programmes jugés trop ambitieux ou régressifs et un passage au lycée 4.0 pour toutes les classes.



Pascal Kittel est enseignant d'histoire-géographie au lycée Marie Curie de Strasbourg.

## Assurer la prise en charge de parcours diversifiés

### MLDS...

Prendre en charge des parcours diversifiés, c'est avant tout être convaincu que l'hétérogénéité des élèves (sociale, de niveau, de besoins, de manière d'apprendre...) n'est pas un frein aux apprentissages, mais constitue un formidable levier, une richesse, qu'il convient d'exploiter.

Prendre les « chemins de traverse » suppose un travail exigeant sur le plan de la concertation des équipes éducatives : c'est un préalable indispensable pour que le sens et la cohérence des parcours répondent à des objectifs communs de savoir, savoir-faire, savoir être à atteindre. C'est aussi prévoir des modalités d'accompagnement, souvent chronophages, que l'institution peine à valoriser. Les enseignants de la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) apportent leur expertise sur la dimension ingénierie de formation mais aussi pédagogique des parcours : ils contribuent à l'élaboration de réponses adaptées dans le cadre des groupes de prévention du décrochage scolaire (GPDS) en établissement pour faire converger les efforts de tous les acteurs. • M. L.

Sources : éducol

**Missions de la MLDS : repérer, prévenir accueillir, remobiliser former, qualifier**

Sources : MEN

**Dans le système public d'éducation 37 010 apprentis, 81 CFA 677 UFA**

### CFA PUBLICS...

Les centres de formation d'apprentis (CFA) publics, qui accueillent près de 10 % des apprentis, sont impactés par la loi « Choisir son avenir professionnel » réformant l'apprentissage et la formation professionnelle.

Ainsi, dans l'académie de Strasbourg, la rectrice a choisi de créer un CFA académique comme élément fédérateur et comme outil de régulation. Mais les CFA risquent de subir une minoration des « couts contrats » par rapport aux offres privées. La rectrice a admis que les effets en matière de ressources humaines de cette réforme n'étaient pas encore connus. Le scénario retenu pour l'instant – l'alignement des horaires des enseignants de CFA (648 h annualisées) sur celui des formateurs des groupements d'établissements-Greta (810 h) – est inacceptable pour les personnels et pour le Sgen-CFDT. La rectrice a promis qu'une réponse serait apportée à tous les personnels de CFA avant les vacances d'été. • P. K.

Pour en savoir plus sur l'action du Sgen-CFDT dans l'académie de Strasbourg : <https://www.sgen-cfdt.fr/actu/cfa-academie-strasbourg>

## Que faire pour les élèves de LP en grande difficulté d'apprentissage ?

De nombreux élèves de lycée professionnel sont persuadés de ne « pas être capables de ». Certains s'absentent, puis décrochent. D'autres viennent mais ne lisent pas, disent ne pas savoir, ne pas vouloir, ne pas pouvoir. Ils arguent qu'ils sont « dys- » ou illettrés. Ils ont souvent baissé les bras, ils en ont assez.

Dans un groupe hétéroclite, aider un élève à surmonter ses difficultés de lecture n'a rien d'évident. Mais parfois l'enseignant repère le dispositif adapté à un élève précis, mobilisant dispositifs pédagogiques et expérience personnelle. Ces élèves, souvent réticents au soutien, vivent ce temps additionnel comme une contrainte de plus et non comme un temps pour eux. Il est très important de transformer la contrainte en attente. Pour ce faire, il faut d'abord comprendre la nature des difficultés de l'élève face à l'écrit, pour ensuite – et entre autres choses – favoriser les verbalisations orales pour améliorer la compréhension de l'écrit ; diversifier les formes de soutien ; restaurer l'estime de soi ; combiner le « lire-écrire-dire » avec le « faire » en activités professionnelles... Cela nécessite des moyens (groupes réduits, bilans réguliers, temps...), des aides des personnels de santé pour certains troubles, une formation des enseignants à la détection des difficultés et aux moyens de remédiation, une connaissance des dispositifs existants : Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) ou Réseau des observatoires locaux de la lecture (Roll), par exemple. Alors que les difficultés rencontrées par les élèves de LP (public fragilisé, notamment socialement) sont connues depuis longtemps et documentées, la circulaire de rentrée 2019 ne prévoit rien pour eux, ou pour l'éducation prioritaire, autre dispositif en extinction... • R. A.

Évolutions du métier enseignant

## Les impacts de la réforme du lycée

Par Sophie Santraud

Le métier enseignant évolue en permanence malgré les procès en « conservatisme » qui lui sont régulièrement faits. La nouvelle architecture du lycée général sans filière, mais avec le choix des spécialités laissé aux élèves, va-t-elle bouleverser le métier ?

### Retour du disciplinaire ou rôle accru de l'accompagnement

En apparence, la réforme redonne de l'importance aux contenus disciplinaires : les programmes sont plus ambitieux et plus chargés. Des évaluations plus régulières seront organisées pour « vérifier » les acquis. À priori donc, on revient plutôt à une conception classique du rôle de l'enseignant. Pourtant, la suppression des séries implique un plus grand accompagnement des moments de prises de décision et un apprentissage aux choix. Dès cette année, le problème s'est posé pour conseiller chaque élève à cause des imprécisions de la réforme, mais aussi du poids des usages de cette notion de « choix » dans l'orientation. Aujourd'hui, l'idée dominante est que le « bon choix » est celui permettant de ne pas se « fermer de portes » (donc la série S). Dorénavant, il s'agira surtout de faire émerger la réflexion de l'élève sur son travail, ses résultats, ses envies, la construction d'un projet et les parcours possibles pour y parvenir. Cette dimension existe déjà, mais elle sera renforcée et partagée par tous les enseignants.

### Des missions nouvelles sans moyens pour les mettre en œuvre

Pourtant, aucun moyen n'est réellement dédié à cet aspect fondamental, aucun temps n'est financé. Il y a même régression par rapport aux modalités du lycée actuel. Les annonces ministérielles font croire aux familles que leur enfant bénéficiera dans son emploi du temps de moments supplémentaires d'aide à la méthodologie et à la construction de son parcours. Dans les faits, les lycées doivent dégager des moyens sur les autres enseignements. Par ailleurs, la réforme du lycée s'accompagne de suppressions de postes liées à un cadrage budgétaire et à une réaffectation des moyens sur le premier degré. À chacun de se débrouiller, avec des dotations en baisse. Cela aboutit mécaniquement à mettre les personnels en difficulté face aux attentes des usagers, et en délicatesse avec la conformité attendue face aux directives hiérarchiques.

POLYVALENCE...



© Wingz / Sgen-CFDT

## Heures complémentaires en LP, une nécessité !

« Le dédoublement ne fait pas tout ! » Combien de dents les inspecteurs de l'Éducation nationale ou les chefs d'établissement auront-ils fait grincer ?

Des contraintes d'accueil sur certains plateaux techniques permettent parfois d'enseigner à des groupes de moins de 16 élèves, mais les cas ne sont pas généralisés et ne concernent pas les enseignements généraux. Enseigner dans des classes à gros effectifs, à des publics souvent en difficulté ou n'ayant pas choisi leur orientation, démultiplie les problèmes de gestion de classe, d'autant plus dans des salles trop

petites. Mais 32 élèves, ce sont surtout 32 périodes de formation en milieu professionnel à gérer avant, pendant et après ; autant de passeports professionnels à suivre et à évaluer x fois dans une année si l'on enseigne en bac pro de gestion administrative, de nombreuses épreuves du contrôle en cours de formation ou des évaluations avec corrections – sans compter la charge administrative. Ce sont aussi 32 élèves qu'on ne peut entraîner correctement aux épreuves orales et qu'on ne connaît pas quand il s'agit de classes qu'on a seulement une heure par semaine (écogestion ou prévention, santé, environnement par exemple, bientôt éco-droit). Enfin, ce sont 32 élèves que l'on ne peut suivre individuellement et 32 projets, personnels ou professionnels, que l'on accompagnera, de fait, seulement superficiellement dans le meilleur des cas, en essayant de ne laisser personne sur le

bas-côté. Ceci, à l'heure même où il est demandé aux enseignants d'accompagner les parcours ! Ainsi, chaque préparation de rentrée se heurte aux mêmes demandes des équipes enseignantes, à savoir un maximum d'heures dédoublées pour offrir aux élèves des conditions d'apprentissage optimales. Souvent, enseignement général et enseignement professionnel se confrontent sur le même sujet.

La transformation de la voie professionnelle qui voit augmenter le volume d'heures complémentaires peut aller dans le bon sens, à condition que les établissements soient à minima dotés selon les textes. Ils devront ensuite faire des choix, notamment dans la mise en œuvre de dispositifs tels que le chef-d'œuvre. La question est de savoir s'ils feront le choix de la souplesse, ou celui de la facilité au risque de pénaliser les enseignements disciplinaires. • I. R.

### Autour de l'accompagnement

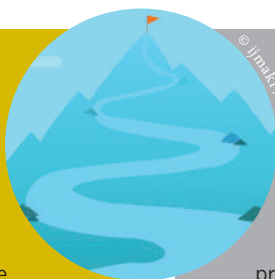
## Rôles des personnels d'orientation et d'éducation

### PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE

La complexification du système de formation et des procédures d'orientation, la multiplication des sources et des moyens d'information, la diversification des acteurs et des dispositifs de formation augmentent le besoin de décodage et de « guidage » pour tous les publics. L'évolution du système éducatif vers un mode de fonctionnement plus souple et réversible renforce le besoin de conseil pour construire son parcours, notamment au lycée. Aussi, la conception du métier de psychologue-conseiller d'orientation que défend le Sgen-CFDT vise à développer le conseil en orientation au-delà de la seule psychologie de l'orientation centrée sur le sujet (histoire familiale, rapport au savoir, désirs...).

Cette notion de conseil en orientation correspond au geste proprement professionnel qui consiste à permettre de tenir conseil, c'est-à-dire prendre en compte le point de vue des différents acteurs du processus d'orientation : l'élève – à ce titre, la psychologie de l'orientation est indispensable –, ses parents, les enseignants et, en arrière-plan, le monde socio-économique. À défaut que chacun puisse être présent, c'est au psychologue-conseiller d'orientation de jouer le rôle de tiers médiateur.

Or depuis 25 ans, force est de constater que la centration des ex-conseillers d'orientation sur la fonction de psychologue et la diminution de leur recrutement ne répondent pas aux besoins grandissants d'accompagnement... • V. B.



### CONSEILLER-E-S PRINCIPAUX-ALES D'ÉDUCATION

L'accompagnement des élèves dans le « nouveau » lycée paraît privilégier l'orientation au détriment de la pédagogie. Or dans ce dernier domaine, les CPE ont un rôle à jouer. Disposant d'une équipe aux compétences plurielles, ils sont à même d'investir, en concertation avec les enseignants, et notamment les professeurs principaux (PP) qui assurent l'ingénierie de l'accompagnement, un axe fondamental de leur circulaire de mission : le suivi pédagogique et éducatif des élèves. Dans ce cadre, l'accompagnement pédagogique décliné en heures de soutien méthodologique, aide ponctuelle (prise de notes, révisions, remotivation), tutorat avec les assistants d'éducation (AED) volontaires, prolonge ce que de nombreux CPE pratiquent déjà : la supervision des dispositifs de soutien destinés aux élèves en difficulté. Car n'en déplaise à certains, les AED exerçant en lycée sont plus que de simples surveillants trop souvent affectés aux tâches administratives ! Leur permettre d'aider l'élève tout au long de son parcours participe d'une logique gagnant-gagnant. Quant à l'accompagnement à l'orientation, les CPE complètent le travail entrepris par les psy-EN et les PP (cf. la circulaire de mission 2018). Là aussi, il s'agit bien d'œuvrer en équipe, dans le respect du rôle et des prérogatives de chacun. Pour les CPE investis dans ces actions justifiant de l'attribution d'indemnités pour mission particulière (IMP), la supervision du suivi pédagogique et éducatif des élèves représente une opportunité à saisir. • J.-P. C.

## Réformes des lycées

# Quelles revendications ?

Par Alexis Torchet

Pour permettre d'actualiser les missions d'accompagnement, il faut rendre visibles les temps qui leur sont impartis, les organiser collectivement et, bien sûr, les rémunérer.

## Donner du temps aux équipes pluriprofessionnelles pour l'accompagnement des élèves

Pour le Sgen-CFDT, le rôle du conseil pédagogique est d'être force de proposition des modalités opérationnelles et pédagogiques qui feront vivre cette convention : ce point doit y être abordé dès la rentrée scolaire. Et de même qu'il existe des référents culture, décrochage scolaire... une mission de coordonnateur/coordonnatrice de l'accompagnement doit être créée et reconnue au moyen d'une ou plusieurs indemnités pour mission particulière (IMP), en décharge de service ou en euros, selon le choix des personnels concernés.



© Makalay62 / Pixabay

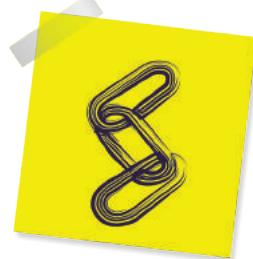
## L'accompagnement à un parcours n'est pas seulement un accompagnement à l'orientation

L'accompagnement des élèves est un sujet qui concerne tous les enseignants – tous les élèves aussi, mais pas forcément dans les mêmes proportions. Par ailleurs, il ne s'agit pas seulement d'une aide à l'orientation, mais d'un accompagnement au choix, d'un travail de réflexion sur le parcours. Pour le Sgen-CFDT, la possibilité de formaliser cet accompagnement pour chaque élève au travers d'un compte personnel d'accompagnement (CPA) permettrait de rendre visibles ces temps pour l'élève. Une enveloppe supplémentaire doit être affectée aux lycées qui accueillent un fort flux d'élèves issus de collèges Rep+.



## L'accompagnement est l'affaire de tou-te-s

Le Sgen-CFDT revendique la transformation des fonctions du professeur principal en missions de tutorat multi-âges : chaque enseignant aurait à suivre et à accompagner un petit nombre d'élèves de tout niveau, tout au long de leur scolarité au lycée. Cela permettrait un suivi plus adapté à la diversité des parcours désormais possibles au lycée. Cette mission partagée par tous doit s'inscrire dans le service avec des créneaux identifiés dans l'emploi du temps puisque ce sont bien des heures face à élèves relevant du bloc 1. À défaut, tous les enseignants devraient toucher la part variable de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (Isoe), pour rémunérer la charge supplémentaire induite.



### Pour aller plus loin

« Dossier Blanquer : entre rendez-vous manqués et incertitudes », par Sophie Santraud : <https://bit.ly/2WRyXNu>

« Nouveau bac Blanquer : décryptage d'une occasion manquée », par Alexis Torchet : <https://bit.ly/2RINRpo>

« Place et rôle des lycées dans le continuum bac -3/bac +3 », par Alexis Torchet : <https://bit.ly/2N9AJFF>

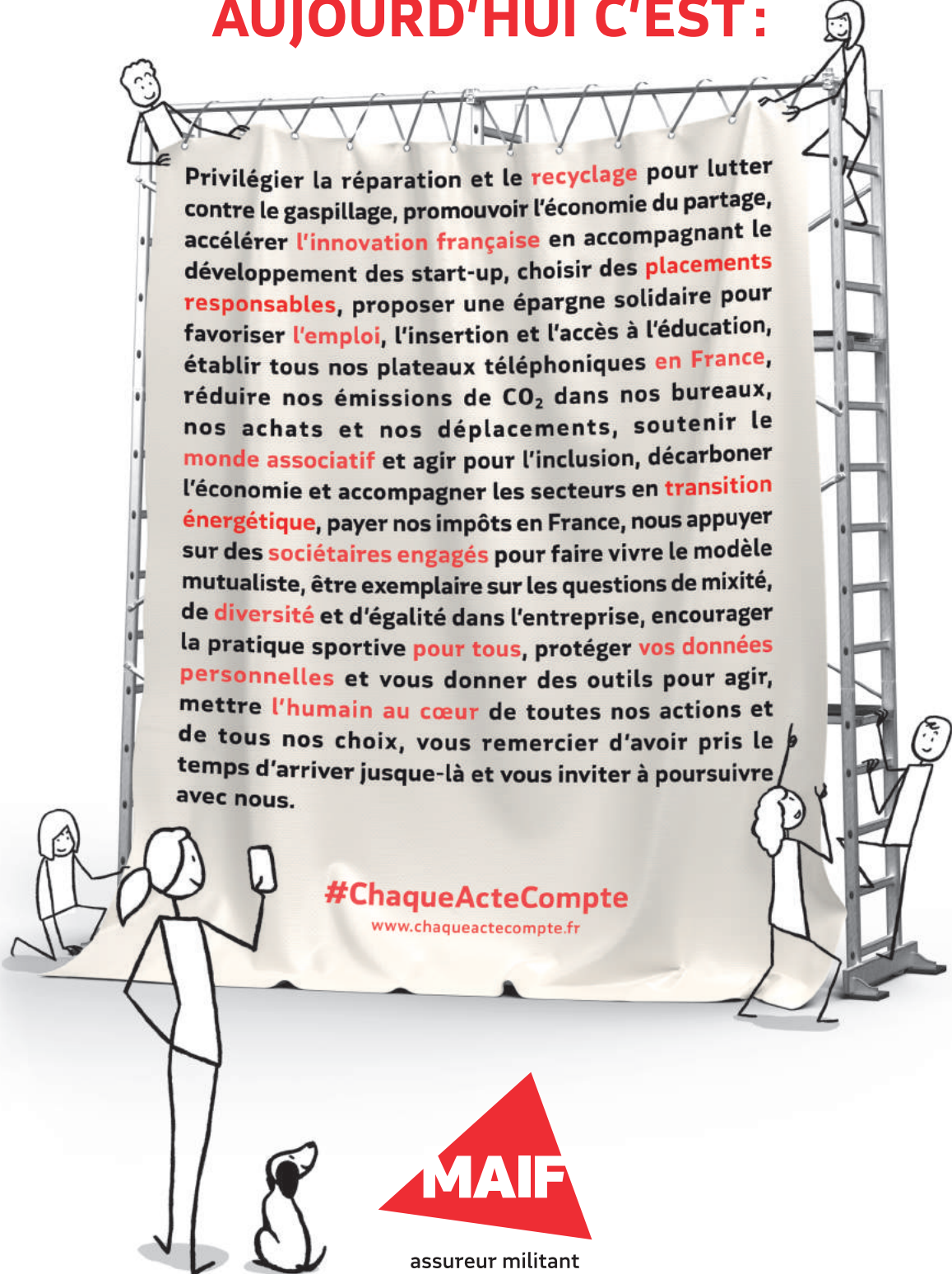
« Réforme de la voie pro : toujours des interrogations », par Vincent Bernaud : <https://bit.ly/2FiShsg>



© Sgen-CFDT



# POUR FAIRE COURT, ÊTRE ASSUREUR MILITANT AUJOURD'HUI C'EST :



Privilégier la réparation et le **recyclage** pour lutter contre le gaspillage, promouvoir l'économie du partage, accélérer **l'innovation française** en accompagnant le développement des start-up, choisir des **placements responsables**, proposer une épargne solidaire pour favoriser **l'emploi**, l'insertion et l'accès à l'éducation, établir tous nos plateaux téléphoniques **en France**, réduire nos émissions de CO<sub>2</sub> dans nos bureaux, nos achats et nos déplacements, soutenir le **monde associatif** et agir pour l'inclusion, décarboner l'économie et accompagner les secteurs en **transition énergétique**, payer nos impôts en France, nous appuyer sur des **sociétaires engagés** pour faire vivre le modèle mutualiste, être exemplaire sur les questions de mixité, de **diversité** et d'égalité dans l'entreprise, encourager la pratique sportive **pour tous**, protéger **vos données personnelles** et vous donner des outils pour agir, mettre **l'humain au cœur** de toutes nos actions et de tous nos choix, vous remercier d'avoir pris le temps d'arriver jusque-là et vous inviter à poursuivre avec nous.

**#ChaqueActeCompte**  
[www.chaqueactecompte.fr](http://www.chaqueactecompte.fr)



assureur militant

**Des nouveaux droits pour les accompagnant-e-s des élèves en situation de handicap (AESH)**

**Le Sgen-CFDT a fortement pesé lors des négociations** avec le ministère et obtenu des avancées encourageantes au niveau du temps de travail et de la reconnaissance des personnels. Ainsi, enfin la définition des missions des AESH inclut dans le temps de travail les tâches « périphériques » : réunions pédagogiques, préparation des activités, rencontre des familles et travail collaboratif. Enfin, nos collègues sont considérés membres à part entière de la communauté éducative (avec un service Ressources humaines dédié, l'accès à la salle des personnels, la participation aux réunions de suivi des élèves...). Et enfin, ils auront des contrats CDD de 3 ans renouvelables une fois, pour enfin accéder au CDI !

**Faire vivre ces avancées pour les améliorer** est un enjeu pour l'École inclusive. Le Sgen-CFDT revendique



et se bat pour obtenir une hausse du salaire, toujours très insuffisant (entre 600 et 1200 euros), des collègues AESH. • J.-L. É

**Retraite du régime additionnel de la fonction publique (RAFP)**

**Ce qui change à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019.** Si vous avez acquis plus de 5 125 points au jour de votre départ en retraite, vous percevrez une rente mensuelle. Sinon, votre prestation sera versée : sous forme de capital en un versement unique si vous avez acquis moins de 4 600 points, et sous forme de capital fractionné si vous avez au moins 4 600 points et au plus 5 125. Dans ce cas, la première fraction correspond à une retraite additionnelle de 15 mois. Après régularisation du nombre de points acquis lors de la dernière année de cotisation, le solde de la prestation totale, calculé en en déduisant le montant du premier versement, sera versé sous la forme d'un second capital si le nombre de points définitifs reste inférieur à 5 125 ; et sous la forme d'une rente mensuelle si le nombre de points est supérieur à 5 125. • O. N.

Pour en savoir plus : <https://www.rafp.fr/calcul-et-paiement-de-votre-prestation-rafp>

**Mobilité des personnels**

# Bilan et perspectives

Par Claudie Paillette

## MODALITÉS PLURIELLES DE MUTATION

Mutation des enseignants très encadrée par un barème, mouvement sans barème sur postes « profilés » des personnels de direction, mutation à l'échelon départemental des professeurs d'école, mouvement déconcentré à deux phases (inter puis intra-académique) des enseignants ou des administratifs, mobilité « sur dossier » des ingénieurs et techniciens de recherche au choix de la présidence d'université... les modalités de mutation sont extrêmement diversifiées. Pour autant, les priorités légales (rapprochement de conjoints, fonctionnaires handicapés, agents exerçant dans les quartiers urbains particulièrement difficiles et fonctionnaires de l'État ayant leurs intérêts matériels et moraux dans les outre-mer) reconnues par la fonction publique s'appliquent dans toutes les situations.

## ATTRACTIVITÉS DIVERSEMMENT FAIBLES OU FORTES

Certains territoires demeurent très peu attractifs quels que soient les métiers (académie de Créteil) ce qui entraîne un fort recours aux contractuels. De manière récurrente, les zones rurales isolées peinent à attirer les collègues.

Des métiers sont en forte tension : 476 postes de médecin titulaire n'ont pas été pourvus, et dans les universités, les offres de logisticien ou d'informaticien ne trouvent pas preneurs. Certaines fonctions sont également de moins en moins attractives : beaucoup de postes de direction d'école restent vacants (54 dans le Nord et 20 dans le Pas-de-Calais). Enfin, la priorité au retour pour les fonctionnaires originaires des outre-mer ne peut pas toujours s'appliquer faute de postes mis au mouvement (par exemple pas de poste de psy-En en Martinique).

Il est également significatif que l'administration tende à augmenter les postes « profilés » (par exemple le mouvement des CPE dans l'académie de Bordeaux), alors même que parfois, ces postes « profilés » ne trouvent pas de candidats. Cette augmentation se fait au détriment des capacités d'accueil des académies (par exemple six académies fermées pour le mouvement des attachés). Enfin, le plafond de verre pour les femmes sur les postes fortement cotés subsiste : cette année, 57 hommes contre 25 femmes sont mutés sur un poste de chef d'établissement en cinquième catégorie.

## ET DEMAIN ?

Le projet de loi sur la transformation de la fonction publique supprime l'avis préalable des commissions administratives paritaires pour les opérations de mutation et de promotion de grade. Le Sgen-CFDT, dans le cadre des discussions des décrets d'application, exigera que les conditions du dialogue social soient maintenues dans l'intérêt des personnels et d'un service public de qualité.



## Congés bonifiés en péril ?

En 2017 en Guyane, le président Macron a dit vouloir réformer le système des congés bonifiés. Pour l'instant, cette annonce ne se traduit pas par l'inscription du sujet à l'agenda social du ministère. Le texte du projet de loi de transformation de

la fonction publique ne fait d'ailleurs aucune mention de ces dispositions particulières aux agents travaillant dans les territoires ultramarins. Cependant, la CFDT-Fonction publique, avec l'ensemble de ses fédérations et en liaison avec les services de la confédération, s'est emparée de la question de manière à porter nos revendications devant le ministère si des discus-

sions s'ouvraient au cours du mandat. État des lieux des ayants droits, harmonisation des droits entre les trois versants de la fonction publique, consolidation des bases juridiques sont des préalables indispensables à toute évolution. • C. P.

Pour en savoir plus <https://www.sgen-cfdt.fr/actu/avenir-conges-bonifiees>

## Stagiaires et collègues

# L'accueil, nous avons toutes et tous notre place

Par Christophe Brin et Antonio Gonçalves

## ACCUEILLIR LES STAGIAIRES

Tous les ans, fin juin et/ou fin août, le Sgen-CFDT est sur le pont pour l'accueil par l'administration des enseignants et CPE stagiaires.

C'est le moment pour les militants de souhaiter aux nouveaux collègues la bienvenue dans le département ou l'académie, et de dire que le Sgen-CFDT sera là toute l'année pour les accompagner (droits, cours, relations avec les collègues ou la hiérarchie...). Dans certains départements, c'est d'ailleurs l'occasion de les inviter à une journée spécifique pour leur donner des éléments afin d'entamer la future année scolaire. « Je leur souhaite la bienvenue et suis là en tant que collègue pour les aider à se repérer. Tout est nouveau pour eux et leur année de stage les inquiète un peu. Nous veillons à ne pas laisser les stagiaires tout seuls. Nous leur proposons un collectif concret et nous les épaulons », déclare Manon, professeure des écoles.

Difficile en effet pour les collègues débutants de concilier responsabilité d'une ou plusieurs classes et préparation du master. Ils ont besoin d'informations et d'accompagnement.

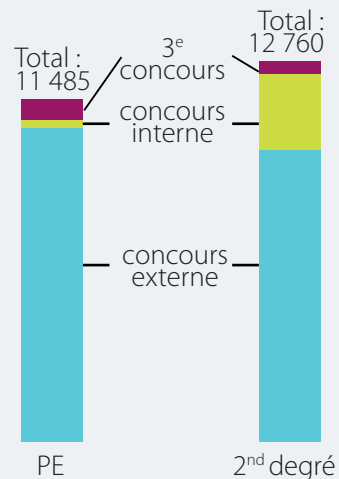
## ACCUEILLIR LES COLLÈGUES

Veiller à la qualité de cet accueil (avec une attention particulière pour les contractuels,

stagiaires et néo-titulaires), c'est améliorer la qualité de vie au travail, comme l'explique Alexis, professeur de lettres modernes dans un collège rural : « Le jour de la pré-rentree, j'arrive à l'avance, car c'est souvent aussi le cas des nouveaux collègues. Ça me permet de les rencontrer, de leur souhaiter la bienvenue, et de connaître leur(s) précédent(s) établissement(s) et académie(s), leur matière, voir s'ils n'habitent pas trop loin de l'établissement et si les déplacements ne sont pas trop galères...). C'est l'occasion aussi de partager des petits trucs pratiques, propres à l'établissement (comment fonctionne le photocopieur, comment récupérer les clés des salles ou réserver la salle informatique...). Je leur dis qu'ils ou elles pourront compter sur moi toute l'année et si ce sont des collègues de français, je pourrai leur passer mes préparations et travailler avec eux. Je les informe que je fais partie du Sgen-CFDT et que je pourrai, si besoin, les accompagner dans des démarches. Une fois que les "anciens" sont arrivés, je les mets en relation avec les collègues de leur matière. Les emplois du temps connus, je vois quelles classes on a, afin d'envisager éventuellement un travail en commun. » Alors, comme Manon et Alexis, chacun d'entre nous peut participer à l'accueil des nouveaux collègues. C'est aussi ça, l'esprit du Sgen-CFDT.



## Nombre de postes ouverts à la session 2019 du concours de professeur des écoles et d'enseignant du second degré.



En **2019**, ont été ouverts :

- ▶ **650** postes de personnels de direction ;
- ▶ **195** d'inspecteur-trice-s de l'Éducation nationale académiques/régionaux-ales ;
- ▶ **330** de conseiller-e-s principaux-ales d'éducation ;
- ▶ **200** de psy-EN.

Et, en **2017** :

- ▶ **2 939** postes de personnels administratifs, sociaux et de santé...

Sources : [education.gouv.fr](http://education.gouv.fr)



DR

## Mylène Jacquot \*

# “Ce que nous n’arriverons pas à obtenir aujourd’hui, nous continuerons à le revendiquer demain”

\* SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE L’UNION DES FÉDÉRATIONS DE FONCTIONNAIRES ET ASSIMILÉS (UFFA-CFDT).

Le 1<sup>er</sup> février 2018, le Gouvernement annonçait qu’il souhaitait faire évoluer les lois statutaires. Depuis, la CFDT n’a cessé de se mobiliser pour porter ses exigences... • *Propos recueillis par Franck Loureiro*

**Le projet de loi « Transformation de la fonction publique » est actuellement en débat au Parlement. La CFDT a voté contre le projet au Conseil commun de la fonction publique. Quelle en est la raison ?**

➊ D’abord, rappelons que dans la phase de concertation, nous avons obtenu que le Gouvernement renonce à ses intentions premières sur le recours aux contractuels et sur la rémunération qu’il voulait très individualisée. En modifiant l’article 3 du statut, il aurait renoncé au pourvoi des emplois permanents par des titulaires, et cela aurait été un *casus belli*. Le principe qu’un emploi pérenne doit être occupé par un agent titulaire n’a pas été touché. Les propos d’Olivier Dussopt, secrétaire d’État en charge du dossier, montrent que ce choix est assumé. Cependant, en élargissant le recours aux agents contractuels dans les trois versants de la fonction publique, le Gouvernement donne les

moyens aux employeurs publics d’augmenter fortement la part de l’emploi contractuel. C’est là la mesure la plus dangereuse du projet de loi. Elle a beau s’accompagner de droits nouveaux tant pour les contractuels que pour les titulaires, elle est bien réelle. Et même si le Président Macron a annoncé que la suppression des 120 000 emplois de fonctionnaires n’était plus un totem, nous restons prudents et vigilants.

**Quelle stratégie a adopté la CFDT pour faire évoluer le projet ?**

➋ Nous avons d’abord discuté. De nombreuses rencontres – multilatérales et bilatérales – ont eu lieu entre les organisations syndicales, qui ont souhaité jouer leur rôle, et Olivier Dussopt. La CFDT, dès le début, s’est opposée mais a aussi proposé. Cela nous a permis d’obtenir des avancées, par exemple sur les compétences des futures instances de dialogue social en matière de santé, sécurité, hygiène et conditions de travail des agents. La CFDT a également déposé plus de cent amendements qu’elle a défendus lors d’une séance du conseil commun qui a duré plus de quatorze heures ! Plus de trente de nos amendements ont été retenus par le secrétaire d’État, au nom du Gouvernement. Nous avons aussi informé les agents pour qu’ils participent aux mobilisations auxquelles la CFDT a appelé avec les autres organisations représentatives de la fonction publique. Enfin, nous avons rencontré les parlementaires (députés et sénateurs) pour leur présenter nos amendements et les convaincre de les défendre lors des débats sur le projet de loi. C’est ainsi que notre amendement sur la prime de précarité a été repris et voté par l’Assemblée nationale. Même si son champ d’application a été restreint – pour tout CDD inférieur ou égal à douze mois, avec une mise en œuvre à compter de 2021 –, c’est un élément important pour les agents concernés et de justice par rapport à ce qui existe dans



**Le 9 mai 2019, fonctionnaires et contractuel-le-s se sont mobilisé-e-s pour défendre un service public de qualité accessible à tou-te-s les citoyen-ne-s.**

le privé. Pour la CFDT, c’est un premier pas. Nous continuons de revendiquer que cette indemnité de fin de contrat concerne tous les agents en CDD. Au Sénat, notre demande d’instaurer une durée minimale de dix-huit mois pour les CDD de projet a également été reprise et votée. Nous demandons au Gouvernement d’accepter cet amendement. Mais, même si nous avons obtenu des évolutions importantes, la philosophie générale du projet, particulièrement sur l’élargissement du recours au contrat et sur l’organisation du dialogue social (je pense par exemple à la suppression de l’avis des commissions administratives paritaires sur les avancements), reste intacte.

**Et ensuite ?**

➌ À la CFDT nous ne baissons jamais les bras, car c’est notre responsabilité de défendre les intérêts des agents titulaires et contractuels. Ce que nous n’arriverons pas à obtenir aujourd’hui, nous continuerons à le revendiquer demain. Il ne faut pas être fataliste. L’histoire sociale en France nous le montre. Mais surtout, que cette loi nous plaise ou non, elle entrera en vigueur. Il nous appartient donc de transformer nos désaccords en opportunité, en renforçant notre présence sur le terrain, puisque nous aurons moins de temps à passer en instances. Les collectifs de travail, quels que soient nos statuts, devront être plus que jamais au cœur de nos revendications et de nos actions.



#Partenariat du Sgen-CFDT sur la question du handicap

# L'Apajh, une longueur d'avance

Par Isabelle Lacaton

La fédération Apajh (Association pour adultes et jeunes handicapés) est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique depuis 1974 et agréée par l'Éducation nationale en tant qu'association éducative complémentaire de l'enseignement public.

Association militante et gestionnaire, dont les actions s'articulent autour des valeurs de laïcité, de citoyenneté et de solidarité, elle fut créée en 1962 par des enseignants pour pallier les carences de l'Éducation nationale en matière d'accueil des jeunes en situation de handicap. Depuis, l'Apajh fait avancer la réflexion et l'innovation au niveau national comme international. Ainsi, elle couvre la quasi totalité des départements (y compris dans les Drom-Com), et elle participe aux instances nationales (par exemple, le Conseil national consultatif des personnes handicapées), et également aux travaux préparatoires des textes officiels (lois, décrets, circulaires) concernant le champ du handicap. En 2009, avec l'Association des paralysés de France (APF) et la Fédération des associations gestionnaires d'établissements et services pour personnes handicapées (Fegapei), elle crée la Fondation internationale de la recherche appliquée sur le

handicap (Firah), dont l'« *objectif général (...) est de mettre les résultats de la recherche appliquée au service des acteurs de terrain, pour améliorer la qualité de vie et la participation sociale des personnes handicapées* ». À titre d'exemple encore, a eu lieu récemment une première mondiale, dans un centre géré par l'Apajh, avec l'expérimentation d'un exosquelette autonome, doté d'une intelligence artificielle, sans aucune béquille, capable de permettre aux personnes paraplégiques de marcher<sup>2</sup>...

Côté ressources, l'Apajh développe de nombreux outils dont des guides (*Les troubles dys, Handicap : le guide pratique*) et les fiches « Handicap Assistance » qu'accompagne un service d'écoute téléphonique. Chaque année « Les Trophées de l'Apajh » récompensent les initiatives favorisant l'accessibilité et l'exercice de la citoyenneté des personnes en situation de handicap.

Depuis de nombreuses années, le Sgen-CFDT siège, à titre consultatif, au conseil d'administration de l'Apajh. En février 2019, il a cosigné le manifeste initié par l'Apajh « L'École Inclusive mérite une ambition plus vaste »<sup>3</sup>. Si le Sgen-CFDT souligne certaines avancées concernant la circulaire de rentrée spécifique à l'École

## Contact et sites

● <http://apajh.org/index.php>

Site de l'Association pour adultes et jeunes handicapés.

● <https://ecole-inclusive.org/>

Plateforme qui permet de télécharger des outils pédagogiques gratuits et d'entrer en contact avec des bénévoles volontaires des trois principales associations représentatives des personnes handicapées et de leurs familles, pour mettre en place des séances de sensibilisation en classe.

## Pour aller plus loin

<https://bit.ly/2RlnvUJ>

Articles du Sgen-CFDT sur l'école inclusive, les accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH), les pôles inclusifs d'accompagnement localisés (Pial)...

[http://sgen.net/PE/PE\\_263](http://sgen.net/PE/PE_263)

Dossier d'août-septembre 2018 de *Profession Éducation* consacré à l'éducation inclusive.

<https://bit.ly/2lmpa9s>

Les articles de l'Uffa-CFDT sur la thématique « Vie au travail et handicap »

inclusive, il sera attentif aux moyens humains et matériels mis en œuvre car c'est bien par la concertation et la collaboration entre les établissements scolaires et médico-sociaux que pourra être garanti l'accompagnement de chaque élève à besoins éducatifs particuliers. Par exemple, l'Apajh gère les deux premières unités d'enseignement en élémentaire pour enfants autistes (Uema) ouvertes à la rentrée 2018 au sein d'écoles « ordinaires ». La loi de 2005 n'est toujours pas respectée<sup>4</sup>; le bilan social 2017-2018 de l'Éducation nationale révèle un taux d'emploi direct de personnels en situation de handicap de 3,5 %, loin des 6 % imposés par la loi... Dans ce contexte, le Pacte du pouvoir de vivre initié par la CFDT, qui réaffirme l'objectif de l'accès de tous aux droits fondamentaux, entre en résonance avec le principe d'une École engagée pour que notre société devienne pleinement inclusive.

<sup>1</sup> <https://www.firah.org/>

<sup>2</sup> Cf. « L'exosquelette, ou l'avancée incroyable vers une marche quasi-humaine », in *Le Journal de l'éco.fr* : <https://bit.ly/2wWYB4j>

<sup>3</sup> <https://bit.ly/2Y1f432>

<sup>4</sup> <https://bit.ly/29T4Qyq>

## Œuvrer avec ATD Quart Monde

### UN SYSTÈME ÉDUCATIF FRANÇAIS TRÈS INÉGALITAIRE

À tout niveau de la scolarité, l'École française cultive les codes que maîtrisent les plus favorisés. Trois fois plus d'enfants de cadres que d'ouvriers font des études supérieures alors que la société compte

deux fois moins de cadres que d'ouvriers. Comme le souligne le rapport de Louis Maurin<sup>1</sup> sur les inégalités dans l'éducation, « *L'élitisme social français laisse trop de concitoyens sur le bord de la route* ». Cinq millions de Français vivent aujourd'hui sous le seuil de pauvreté, et le plan pauvreté présenté en septembre 2018 ne se dote pas de moyens à la hauteur des enjeux. Cette iniquité est renforcée par le fait que la majorité des orientations

vers l'enseignement adapté ou spécialisé concerne les enfants en situation de grande pauvreté.

### LE CHOIX DE L'INCLUSION

Viser l'équité en éducation, c'est adapter les pratiques pédagogiques aux besoins de l'élève. C'est par la construction collective du parcours de réussite de chacun que se construit l'inclusion. La différenciation, à l'instar de celle pratiquée pour l'éducation prioritaire, doit faire

l'objet d'accompagnement des enseignants au sein d'équipes pluriprofessionnelles. Pour lutter contre cette orientation et pour construire une véritable École inclusive, les militants de la fédération s'associent à l'expérimentation « Choisir l'inclusion pour éviter la ségrégation<sup>2</sup> » (Cipes) que lance ATD Quart Monde. • A. C.

<sup>1</sup> <https://bit.ly/2Wx4wU>

<sup>2</sup> <https://bit.ly/2KaaVXD>

# MARIANNE JAEGLÉ

Propos recueillis par Aline Noël

Romancière, Marianne Jaeglé anime des ateliers d'écriture. Sa formation d'enseignante de lettres modernes lui est précieuse dans ses interventions auprès des publics scolaires.



DR

## **Vous vous inscrivez dans la tradition des ateliers d'écriture Élisabeth Bing. Quelle est leur histoire ?**

À la fin des années 1960, Élisabeth Bing a travaillé dans un institut médico-éducatif situé dans la Drôme. Elle a mis en place des ateliers d'écriture pour des enfants dits caractériels. En faisant écrire ces enfants considérés comme inadaptés au système scolaire, elle s'est aperçue qu'ils adoraient la littérature, prenaient plaisir à écrire et que ce travail d'écriture littéraire, curieusement, les réconciliait avec la langue, l'écrit, l'École, et d'une certaine manière avec eux-mêmes. Écrire les transformait en profondeur ; une expérience qu'elle a retracée dans son livre *Et je nageai jusqu'à la page*. Par la suite, elle a adapté sa méthode aux adultes et a été une pionnière de l'atelier d'écriture en France en créant l'association qui portait son nom en 1981, et qui a formé de très nombreux animateurs. C'est de là que sont nés la plupart des ateliers d'écriture en France.

## **Pourquoi avoir cessé d'enseigner pour animer des ateliers d'écriture ?**

J'ai fait des études de lettres par goût de la littérature, et dans l'espoir d'apprendre à écrire en suivant ce parcours. Si enseigner le français pendant neuf ans a été une belle expérience, je ne me suis pas réellement sentie à ma place dans l'Éducation nationale. L'étude scolaire des textes nous installe dans une relation de révérence à la littérature ; j'avais le sentiment que cette révérence inhiberait toujours ma propre écriture. D'autre part, je n'étais pas à l'aise avec le fonctionnement du système éducatif, dans la mesure où les notes et le fait de donner à étudier aux jeunes des textes qui n'avaient pas forcément beaucoup de sens pour eux installent une dimension coercitive dans la relation entre la littérature, le prof et les élèves. J'avais commencé à suivre des ateliers d'écriture peu après mes débuts dans l'enseignement et c'est là que j'ai trouvé ce qui m'a permis de passer personnellement de la théorie littéraire à la pratique. J'y ai reçu à la fois l'autorisation d'écrire et des méthodes pour le faire. Après avoir suivi une formation à l'animation, j'ai quitté l'Éducation nationale et suis devenue animatrice d'ateliers. Depuis, j'accompagne dans leurs projets des gens qui veulent apprendre à écrire. Passer à cette pratique-là était plus juste pour moi à tous points de vue.

## **Les ateliers d'écriture et l'enseignement de l'écriture créative à l'université ont mis du temps à s'imposer en France. La partie est-elle gagnée ? Et ces formations font-elles des écrivains ?**

Je pense que la partie est en passe d'être gagnée pour l'enseignement de l'écriture créative. On admet maintenant (idée qui semblait totalement incongrue auparavant) que l'écriture s'apprend : on n'enseigne pas le talent, mais on peut enseigner des techniques d'écriture et indiquer aux gens comment s'améliorer, dans quel sens travailler. Les ateliers d'écriture, les masters de création littéraire ont vocation à favoriser l'éclosion de talents, à accompagner les gens jusqu'à l'aboutissement de textes susceptibles d'être publiés. Mais il faut toute une vie pour faire un écrivain ! Personne ne peut dire si les écrivains de demain seront ceux qui ont suivi ces formations ou pas. Par ailleurs, en ce qui concerne la pratique de l'écriture, la partie sera vraiment gagnée quand il y aura des conservatoires d'écriture, c'est-à-dire des organismes publics qui permettront à tout un chacun de pratiquer l'écriture en tant qu'expression artistique comme une autre, au même titre, par exemple, que la musique ou la danse.

## Selon vous, qu'apporte l'écriture ? Et dans quelle mesure apprend-on à écrire à l'École ?

❶ La façon même dont on fait travailler l'écriture à l'École est aberrante. Plutôt que de chercher à farcir la tête des élèves avec du savoir, il faudrait leur proposer une pratique littéraire qui parte d'eux, c'est-à-dire commencer par les faire écrire. Ils porteraient ensuite un tout autre regard sur les textes et les auteurs au programme. L'un des présupposés du travail d'Élisabeth Bing était que l'usage de la langue génère un immense plaisir, et que chacun devrait être incité à une relation de liberté et de créativité avec le langage. Or l'apprentissage scolaire génère exactement le contraire. L'École est dans la contrainte, la culpabilité, elle poursuit les mauvais usages (le « mal dit »), créant ainsi du jargon, de la cuistrerie, et un sentiment d'insuffisance. Donner le droit de créer est, pour moi, le meilleur moyen de donner accès à la beauté littéraire. Mais c'est aussi un enjeu citoyen.

## ÉCRIRE, C'EST DEVENIR CAPABLE DE DIRE « JE »

Que ce soit dans le cadre scolaire ou en milieu professionnel, l'enjeu de l'atelier d'écriture dépasse la question de la maîtrise de l'orthographe et de la grammaire, car écrire est une pratique de sincérité avec soi, c'est un effort pour penser, une prise de parole radicale. Il y a quelque chose qui a trait à la formation citoyenne parce que c'est oser revendiquer son expérience, sa singularité, son droit à prendre la parole et l'écrit. Écrire, c'est devenir capable de dire « je ».

### Quelle est votre expérience des ateliers d'écriture avec les publics scolaires ? Par exemple, vous avez animé un atelier très particulier à Gennevilliers...

❶ Il y a quelques années, j'ai participé à un atelier qui concluait un voyage ; des élèves s'étaient rendus à Auschwitz lors d'un voyage de commémoration. Pouvoir écrire sur leur visite des camps de

concentration et d'extermination a généré une réflexion sur cette expérience. Ils ont écrit, de ce fait, sur leur expérience personnelle du racisme et sur ce que ce voyage leur avait fait comprendre. La visite du camp d'Auschwitz les avait bouleversés. L'écriture les a amenés à mettre en mots ce qu'ils ont vécu, à se l'approprier. Les textes étaient forts, mais je pense que l'essentiel de cette expérience est dans ce que l'écriture leur a permis d'intérioriser, d'assimiler. Mise à distance, objectivation d'une réalité intérieure, travail formel... Tandis que nous retravaillons un texte, l'écriture nous fait évoluer intérieurement. Plus récemment, dans le cadre de la sélection de mon roman pour le Prix des lycéens Folio<sup>1</sup>, je suis intervenue dans des lycées où j'ai fait écrire brièvement des groupes d'élèves sur des propositions plus classiques d'atelier d'écriture. Je suis toujours stupéfaite de ce que cela suscite. Quand on leur donne la possibilité de dire qui ils sont, de formuler dans la classe quelque chose d'eux, de leur interrogation sur le monde, d'exprimer ce qui les touche d'un point de vue esthétique... cela change complètement le rapport habituel des élèves à l'École. Ils se découvrent intéressés à la littérature, à l'apprentissage, aux autres. L'écriture permet aussi de découvrir que les personnes qu'on croit connaître disposent en fait d'une richesse, d'une expérience intérieure qu'on ne soupçonnait pas, que chacun est capable d'écrire des textes qu'on n'aurait jamais imaginés. Soudainement, des gens se découvrent autres, irréductibles à ce que leur apparence laisse percevoir. Pour moi, l'atelier d'écriture est aussi une école de tolérance et de respect d'autrui. Comme l'écrivit Marcel Proust de la littérature, l'écriture nous apprend à trouver du plaisir « ailleurs que dans les satisfactions du confort et de la vanité ».

<sup>1</sup> *Vincent qu'on assassine* a figuré, avec cinq autres romans, dans la sélection 2018-2019 pour le Prix des lycéens Folio.

L'intégralité de l'entretien est à lire sur notre site [www.sgen-cfdt.fr](http://www.sgen-cfdt.fr)

## PARCOURS

### MARIANNE JAEGLÉ est romancière, animatrice d'ateliers d'écriture.

Agrégée de lettres modernes, Marianne Jaeglé a enseigné en lycée et en IUT avant de se consacrer à l'écriture et à l'animation d'ateliers d'écriture. Elle travaille aujourd'hui pour Aleph-Écriture (<https://bit.ly/30MOvAC>), où elle anime notamment des ateliers consacrés au roman. Elle a été présidente de l'association Ateliers d'écriture Élisabeth Bing de 2014 à 2016. Et a siégé au conseil d'administration de la Maison des écrivains et de la littérature (Mél) de juin 2016 à mars 2017. Elle est l'auteure de romans, d'essais et de documentaires. Retrouvez-la sur son Décablog : <https://bit.ly/2EGk9qa>

## SUR L'ÉCRITURE

### ÉCRIRE, DE LA PAGE BLANCHE À LA PUBLICATION

Scrineo, 2010 (édition revue et augmentée, 2014).

### TU VEUX ÉCRIRE

Documentaire réalisé par Jean-Luc Cesco sur un atelier hebdomadaire d'écriture animé par Marianne Jaeglé, Mosaïk, 2015.

## BIBLIO SÉLECTIVE

### VINCENT QU'ON ASSASSINE

Gallimard, 2016 (sélectionné pour de nombreux prix, notamment le Prix des lycéens Folio).

### VOUS N'AUREZ QU'À FERMER LES YEUX

Jacques-Marie Laffont éditions, 2010.

### HISTOIRE DE PARIS ET DES PARISIENS

Éditions Compagnie 12, 2005 (Prix Haussmann 2006).

## DOCUMENTAIRES

### LE SANG NOIR DE MÉDÉE

Réalisé par Nico Di Biase, KTO, 2008.

### SANT'EGIDIO, LES ARTISANS DE LA PAIX

Réalisé par Nico Di Biase, Arte, 2002.

### MORAVIA, L'HOMME QUI REGARDE

Collection « Un siècle d'écrivains », co-production France 3, RAI et INA, 2000.



# YAKAMEDIA

LA MÉDIATHÈQUE ÉDUC'ACTIVE DES CEMÉA



## TOUT POUR CRÉER ET RÉUSSIR VOS ACTIONS ÉDUCATIVES

DÉCOUVREZ LE NOUVEAU SITE

YAKAMEDIA.FR



### ANIMER

Je trouve des  
centaines d'idées  
et de tutos



### COMPRENDRE

Je mesure  
les enjeux  
pédagogiques



### ECHANGER

J'accède à  
des expériences  
de terrain